

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-AC24

présenté par

M. Emmanuel Grégoire, Mme Céline Hervieu, M. Courbon, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Keloua Hachi, M. Proença, Mme Rouaux et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	0	1 335 238
Livre et industries culturelles	1 335 238	0
TOTAUX	1 335 238	1 335 238
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir les subventions attribuées au Centre national de la musique (CNM) à hauteur de ceux de 2024.

En première partie du PLF, nous demandons le déplafonnement de la taxe sur les spectacles de variétés affectée au CNM dont elle est la principale source de financement. En effet, alors que le rendement de la taxe sur les spectacles de variétés dépasse les 53 m€, le plafond, fixé à 50 m€, et déjà réhaussé à de multiples reprises n'est plus en cohérence avec les fondamentaux économiques du secteur dont le développement s'accroît nettement : 54,9 m€ sont attendus en 2026, 56,6 m€ en 2027 et 58,5 m€ en 2028.

Alors que nous n'avons pas pu obtenir ce déplafonnement, nous regrettons que, de surcroît, les crédits du CNM soient en baisse pour 2025 (en plus de l'extinction des dispositifs de soutien exceptionnel attribués pendant le Covid), autant de moyens en moins pour le financement de la filière musicale qui repose sur une logique de mutualisation des ressources.

Pour cela nous proposons de rétablir la baisse de 1,3m€ des subventions au CNM.

Afin de respecter les règles budgétaires, cet amendement propose, en AE et CP :

- d'abonder de 1 335 238 € l'action n° 02 du Programme 334 ;
- de prélever 1 335 238 € à l'action 01 du Programme 180